



GRILLE DES PRIX

I HONORAIRES DE TRANSACTIONS

(Horaires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur)

De	0 à 100 000 €	=	5 à 9 ‰ T.T.C
De	100 à 200 000 €	=	4 à 6 ‰ T.T.C
De	200 à 350 000 €	=	4 à 5 ‰ T.T.C
A Partir de	350 000 € et plus	=	3 à 4 ‰ T.T.C

II HONORAIRES DE LOCATIONS

1° Saisonnières (payables par le preneur)

= 30 ‰ T.T.C du montant de la location

Frais de dossier 20 €

2° Annuelles

Après mesurage du bien selon loi Boutin :

Zone non tendue : AGDE et ses villages environnants :

1) pour recherche d un locataire, visite, Etablissement d un dossier de location , rédaction d un bail

= 8 € TTC du mètre carré

Soit part propriétaire : 4 € TTC du mètre carré

Soit part locataire : 4 € TTC du mètre carré

2) état des lieux d entrée : 3 € TTC du mètre carré

Soit part propriétaire : 1.5 € TTC du mètre carré

Soit part locataire : 1.5 € TTC du mètre carré

L'Agence ne se déplacera pas dans les **zone tendues** (Balaruc, Montpellier Lattes etc...)

PAS DE GESTION LOCATIVE ANNUELLE

Résidence "La Marine" - 16, Rue Jacques Béziat - 34300 Le Grau d'Agde

Tél. 04 67 26 89 84 - Fax : 04 67 26 85 57 - E.mail : agence-des-2-phares @wanadoo.fr

Sarl au capital de 8000 Euros - SIREN : B 485 126 650 - Dom . Caisse d'Epargne - APE : 703 A - Carte Professionnelle T et G : 2006/34/1762

www.agencedes2phares.com